



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

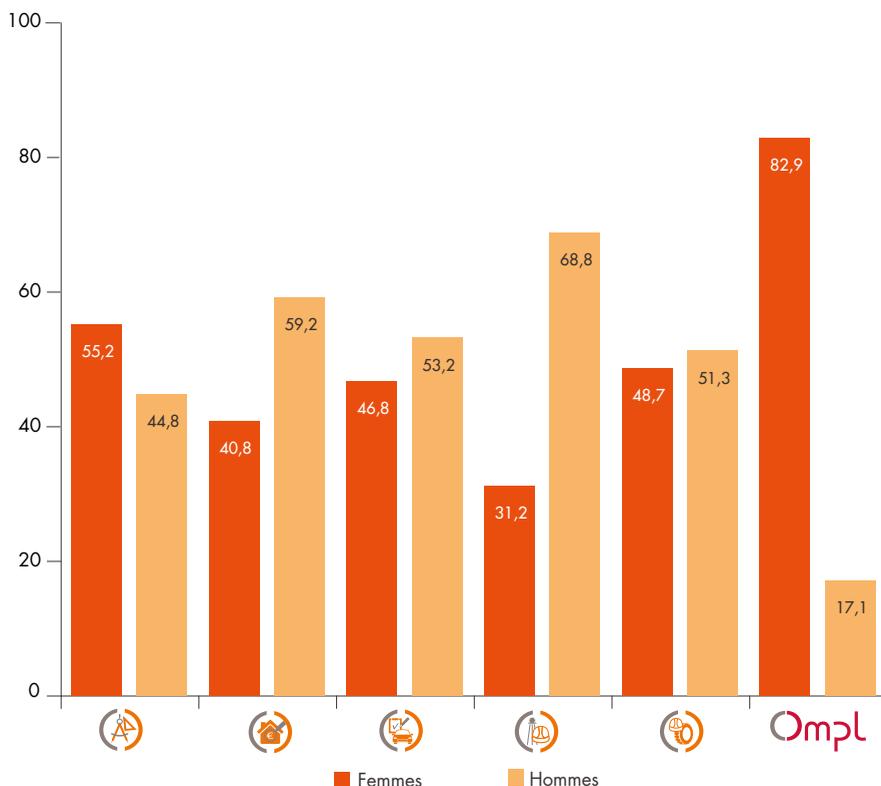


**EMPLOIS MAJORITAIREMENT MASCULINS**

Les emplois du secteur sont majoritairement masculins : 51,3 % des salariés sont des hommes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'OMPL (17,1 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Source : Insee, DADS 2016.



Secteur cadre de vie-technique

Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



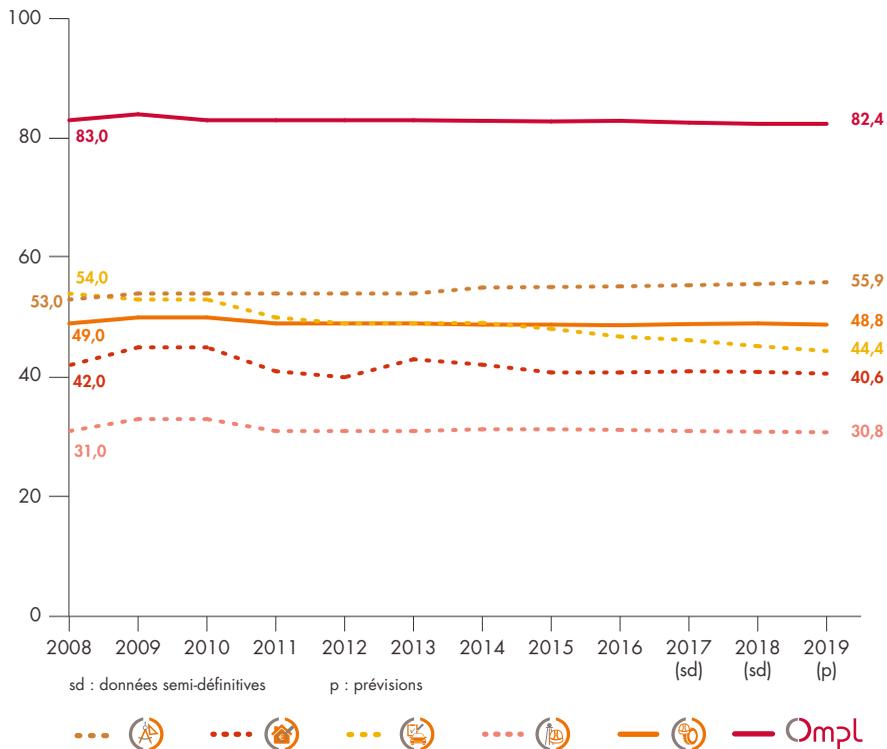
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2008, la part des femmes dans l'emploi du secteur varie peu jusqu'en 2016. Il oscille entre 48,7 % et 49,0 %. Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

### Évolution du taux de féminisation (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.

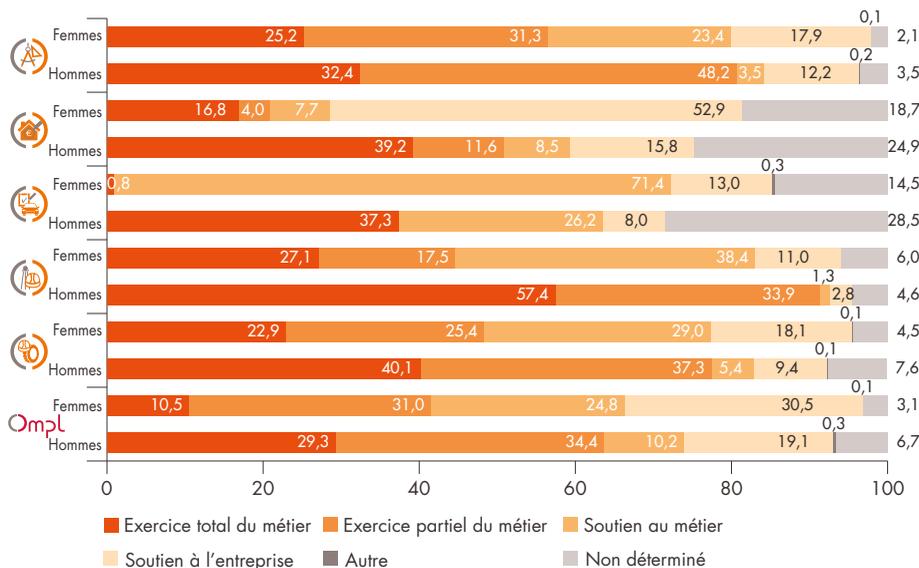


### EMPLOIS ORGANISÉS AUTOUR DU MÉTIER

Les emplois du secteur sont en prise directe avec le métier de l'entreprise (exercice total ou partiel du métier par les salariés).

Néanmoins, un effet du genre existe : seules 48,3 % des femmes exercent un emploi de ce type contre 77,5 % des hommes.

### Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



### PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans le secteur.

Les femmes bénéficient moins souvent que les hommes de ce type de contrat.

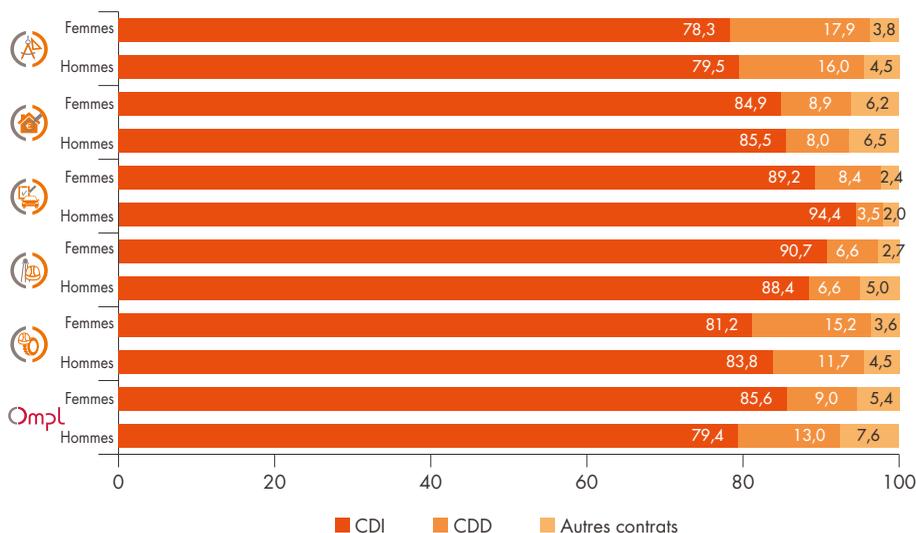


### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation du secteur varie notablement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour l'Île-de-France (51,9 %) et atteint un minimum pour les DOM (42,4 %).

### Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2016.

### Taux de féminisation par région (%)

Régions	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	56,1	42,0	47,5	32,2	49,5	83,8
Bourgogne-Franche-Comté	55,7	53,8	50,5	34,2	48,7	86,4
Bretagne	53,6	38,7	42,5	32,5	47,1	83,5
Centre-Val de Loire	50,2	45,1	46,9	33,7	44,8	85,0
Corse	50,0	85,7	53,6	34,3	48,2	81,5
DOM	54,5	ND <sup>1</sup>	53,1	28,4	42,4	81,3
Grand Est	53,2	44,4	44,7	27,1	46,3	85,8
Hauts-de-France	49,5	36,4	44,8	29,2	43,7	83,0
Île-de-France	56,5	39,7	47,4	29,3	51,9	77,3
Normandie	53,7	ND <sup>1</sup>	45,3	30,5	43,2	85,0
Nouvelle-Aquitaine	55,8	39,5	44,0	31,9	47,2	84,6
Occitanie	56,2	44,2	46,4	30,3	48,7	84,6
Pays de la Loire	51,5	43,6	49,1	36,9	47,9	83,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	58,0	31,5	49,6	32,2	49,4	84,6
Ensemble	55,2	40,8	46,8	31,2	48,7	82,9

Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.